

Décisions

Décision 10786, 21 décembre 2015

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1)

Prix du lait de consommation

—Modification

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, par sa décision 10786 du 21 décembre 2015, rectifiée le 11 janvier 2016, approuvé un Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation.

Veillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (RLRQ, c. R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1).

La secrétaire,

MARIE-PIERRE BÉTOURNAY, *avocate*

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1, a. 40.5)

1. Le Règlement sur les prix du lait de consommation est modifié par le remplacement de l'article 3 par le suivant :

«**3.** Nul ne peut vendre à un consommateur du lait à un prix inférieur à ceux apparaissant à l'Annexe A pour les régions qui y sont indiquées.

À l'exception de celui qui vend du lait et le livre directement au domicile d'un consommateur, nul ne peut vendre du lait à un consommateur à un prix supérieur à ceux apparaissant à l'Annexe A pour les régions qui y sont indiquées. ».

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'Annexe A par la suivante :

ANNEXE A¹
(art. 3, 3.1 et 4)

RÉGION 1

3,25% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,74 \$	1,89 \$	1,82 \$
1,5 litre	2,61 \$	2,84 \$	2,71 \$
2 litres	3,43 \$	3,73 \$	3,54 \$
4 litres	6,58 \$	7,18 \$	6,80 \$

2% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,67 \$	1,82 \$	1,75 \$
1,5 litre	2,51 \$	2,74 \$	2,61 \$
2 litres	3,30 \$	3,60 \$	3,41 \$
4 litres	6,33 \$	6,93 \$	6,55 \$

1% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,60 \$	1,75 \$	1,68 \$
1,5 litre	2,40 \$	2,63 \$	2,50 \$
2 litres	3,16 \$	3,46 \$	3,27 \$
4 litres	6,06 \$	6,66 \$	6,28 \$

0% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,55 \$	1,70 \$	1,63 \$
1,5 litre	2,31 \$	2,54 \$	2,41 \$
2 litres	3,06 \$	3,36 \$	3,17 \$
4 litres	5,84 \$	6,44 \$	6,06 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits «UHT», «biologique» et «à valeur ajoutée».

Par la décision rectifiée, la Régie supprime la colonne supplémentaire fixant pour chaque catégorie, un «prix à domicile maximum».

RÉGION 2

3,25% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,80 \$	1,95 \$	1,88 \$
1,5 litre	2,70 \$	2,93 \$	2,80 \$
2 litres	3,55 \$	3,85 \$	3,66 \$
4 litres	6,78 \$	7,38 \$	7,00 \$

2% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,73 \$	1,88 \$	1,81 \$
1,5 litre	2,60 \$	2,83 \$	2,70 \$
2 litres	3,42 \$	3,72 \$	3,53 \$
4 litres	6,53 \$	7,13 \$	6,75 \$

1% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,66 \$	1,81 \$	1,74 \$
1,5 litre	2,49 \$	2,72 \$	2,59 \$
2 litres	3,28 \$	3,58 \$	3,39 \$
4 litres	6,26 \$	6,86 \$	6,48 \$

0% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,61 \$	1,76 \$	1,69 \$
1,5 litre	2,40 \$	2,63 \$	2,50 \$
2 litres	3,18 \$	3,48 \$	3,29 \$
4 litres	6,04 \$	6,64 \$	6,26 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

RÉGION 3

3,25% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,01 \$	2,16 \$	2,09 \$
1,5 litre	3,02 \$	3,25 \$	3,12 \$
2 litres	3,96 \$	4,26 \$	4,07 \$
4 litres	7,62 \$	8,22 \$	7,84 \$

2% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,94 \$	2,09 \$	2,02 \$
1,5 litre	2,92 \$	3,15 \$	3,02 \$
2 litres	3,83 \$	4,13 \$	3,94 \$
4 litres	7,37 \$	7,97 \$	7,59 \$

1% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,87 \$	2,02 \$	1,95 \$
1,5 litre	2,81 \$	3,04 \$	2,91 \$
2 litres	3,69 \$	3,99 \$	3,80 \$
4 litres	7,10 \$	7,70 \$	7,32 \$

0% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,82 \$	1,97 \$	1,90 \$
1,5 litre	2,72 \$	2,95 \$	2,82 \$
2 litres	3,59 \$	3,89 \$	3,70 \$
4 litres	6,88 \$	7,48 \$	7,10 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits «UHT», «biologique» et «à valeur ajoutée».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2016.

64371